

Pollen, en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Hauts-de-France et la Délégation Régionale académique à l'Éducation Artistique et Culturelle (DRAEAC) lancent un



APPEL à CANDIDATURES en direction des artistes du spectacle vivant (projets performatifs in situ) dont la démarche et la recherche est traversée par les questions liées au territoire

pour la réalisation d'une résidence
d'action culturelle au sein du

Lycée Jean-Baptiste Corot - Douai (59)

entre janvier et mai 2024

Depuis 6 ans, nous proposons le programme Arts de Rencontre, **résidences d'action culturelle en Hauts-de-France**. Elles s'inscrivent dans la **volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à la culture et à l'art**.

En complémentarité de l'existant, le programme privilégie des implantations de résidences en établissements scolaires **sur des territoires non concernés par des conventionnements d'éducation artistique** avec l'Etat et/ou **éloignés des structures culturelles**.

A propos du présent appel à candidatures

📄 Une démarche de projet fédératrice

L'artiste a pour mission d'intervenir auprès du plus **grand nombre d'élèves** de l'établissement d'implantation et éventuellement des établissements environnants partenaires, dans le cadre du temps scolaire.

Pour cela, l'artiste, avec l'appui de Pollen, élabore et déploie diverses interventions **en lien avec sa recherche et sa production** et sera accompagné-e par les équipes enseignantes, le/la conseiller-e pédagogique de circonscription en lien avec l'équipe de direction de l'établissement d'accueil et l'inspection de l'éducation nationale.

📄 Informations sur l'établissement, son territoire et le thème de la résidence

Lycée Jean-Baptiste Corot Douai (59)

Equipe pédagogique mobilisée sur le projet :

Anne-Sophie Pereton , Professeure de lettres classiques et de théâtre (option et spécialité théâtre) référente du projet au sein de l'établissement. Les équipes pédagogiques intervenant en 2ndes seront mobilisées, ainsi que les enseignant-es des disciplines artistiques présentes au lycée **Classes concernées** : Classes de seconde (11 classes) + les élèves engagés dans un cursus de théâtre, en option et/ou spécialité (60 élèves environ)

Enjeux socio-géographique :

Le lycée Corot est un lycée général et technologique situé en cité éducative Douai-Waziers. Le bassin en recrutement du lycée comprend notamment des collèges classés REP ou REP+ avec lesquels des projets pourront être menés (collège Canivez, classe à horaires aménagés théâtre et collège Jules Ferry, Classe à horaires aménagés arts-pluriels

Le lycée est situé dans le cœur historique de Douai ; il longe la Scarpe. Il est possible de s'y rendre depuis la gare de Douai en 10 minutes à pied (Liaison Lille-Douai en 25 minutes).

Le lycée, fondé par des bénédictins anglais, est riche de 400 ans d'histoire : certains bâtiments figurent au répertoire des monuments nationaux. Récemment l'ancien réfectoire des bénédictins vient d'être restauré et réaménagé en studio de danse; Un projet de réfection de l'ancienne chapelle des bénédictins est en cours d'étude, avec le concours financier de la DRAC et Région Hauts de France. Le lycée dispose aussi d'un espace arboré.

Volet culturel de l'établissement :

L'ouverture culturelle constitue un des axes du projet d'établissement.

De nombreuses actions sont menées pour permettre cette ouverture culturelle chez des élèves souvent éloignés de l'offre culturelle locale. Le Tandem-Scène nationale Arras Douai est notre partenaire privilégié pour les actions dans le domaine du spectacle vivant.

Par ailleurs, le lycée Corot a une identité marquée : celle des arts. Il propose aux élèves un enseignement de théâtre, en option (3h/semaine) et en spécialité (4h/semaine en Première et 6h/semaine en terminale)

Une cordée de la réussite en théâtre sera mise en place à la rentrée 2023, impliquant outre le lycée Corot, 5 collèges et le département arts du spectacle de l'université d'Artois. Par ailleurs, le Lycée Corot, en partenariat avec le Collège de Roost-Warendin organisera la première édition d'un festival de théâtre, qui aura lieu fin mai 2024 à Légendoria. En fonction du projet mené, l'artiste sélectionné pourra y prendre part.

A propos de la thématique de la résidence Arts de Rencontre :

Le Lycée souhaite travailler autour des notions et questions liées au territoire pour cette résidence. Une attention particulière sera accordée aux candidatures dont la démarche s'attachera à prendre en compte d'une part le territoire symbolique du lycée (lieu traversé, lieu de vie - présence d'un internat -, lieu à conquérir, lieu d'échanges...) et, d'autre part, sa singularité historique et architecturale.

La proposition de l'artiste envisagera le lieu et les "acteurs" de la cité scolaire (élèves, enseignants, personnels administratifs et techniques) dans leur diversité et construira son projet à partir d'eux et avec eux dans un geste résolument joyeux."

Équipements et matériels mis à disposition pour l'artiste en résidence :

Salle de théâtre (équipée d'une régie lumière et son), studio de danse, autre salle de cours

📄 Des formes d'intervention multiples et variées

Il est important de rappeler que la résidence mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. L'intérêt est de **faire découvrir et de partager son univers artistique, ses recherches et ses processus créatifs** au travers d'échanges, de questionnements individuels et collectifs et de gestes artistiques.

Ces gestes artistiques peuvent être très différents (participatifs ou non, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou au contraire très annoncés). Ils doivent s'adresser à un public scolaire.

Ils peuvent s'envisager dans le cadre des divers établissements et/ou écoles engagés mais aussi dans l'espace public. Ils peuvent par ailleurs s'inscrire dans des temps forts ou rendez-vous. Il importe ainsi de tirer parti d'espace-temps autres que la stricte classe pour décloisonner les actions et concerner l'ensemble de la communauté scolaire.

La résidence mission pourra éventuellement s'appuyer sur une diffusion de l'œuvre existante de l'artiste, accompagnées d'actions de médiation.

📄 Durée significative et périodes de la résidence

La résidence prendra la forme d'une **présence d'un-e artiste sur une durée de 6 semaines** (à raison de 5 jours par semaine) **qui peuvent être consécutives ou se répartir selon d'autres modalités.** L'artiste et les équipes pédagogiques définiront le calendrier selon leurs disponibilités ou leur fonctionnement.

Il est précisé **qu'une phase de découverte – environ 2-3 jours**, s'articulant autour de différentes rencontres avec les responsables et enseignant-es des établissements scolaires, est recommandée en **Décembre 2023**. La phase de résidence à proprement parlé se déroulerait **entre Janvier et mai 2024**.

📄 Rétribution de l'artiste-résident-e

L'enveloppe financière dédiée à la rétribution de l'artiste se monte à **5 950€** environ pour les 6 semaines (phase de découverte et phase de résidence). **Cela comprend la rémunération sous toutes ses formes** : contrat de prestation ou contrat de travail. L'ensemble des charges, frais d'administration, cotisations, TVA, taxes fiscales ainsi que les droits d'auteur – si l'artiste est concerné-e – sont intégrés dans l'enveloppe financière de 5 950€.

Le contrat de prestation devra reprendre les conditions d'exécution de la prestation. Dans le cas d'un contrat de travail, c'est le régime général qui sera retenu dans le cadre d'un CDD.

Dans tous les cas, une convention spécifiant les engagements respectifs des parties prenantes à savoir l'artiste-résident-e ou son-a représentant-e et l'association Pollen porteuse du programme, et l'établissement scolaire de résidence, est signée avant le début de la résidence mission.

📄 Hébergement et déplacements

Un hébergement sur place est prévu pour l'artiste :Chambre individuelle d'internat, avec accès à la restauration collective (matin, midi et soir)

Les déplacements de l'artiste pour rejoindre les différents lieux d'intervention pourront faire l'objet d'une prise en charge par Pollen (montant forfaitaire à discuter).

📄 Accompagnement de Pollen

Pollen est une structure d'ingénierie culturelle située dans les Hauts-de-France. Elle accompagne les acteurs de territoire (institutions, associations ou collectivités territoriales) dans la réflexion, l'élaboration et la conduite de projets pour toucher les populations les moins sensibilisées aux pratiques artistiques et culturelles. Concernant ces résidences missions, Pollen a pour mission d'/de :

- assurer les rémunérations de l'artiste

- assurer la prise en charge des frais de déplacements (montant forfaitaire à discuter)
- veiller aux bonnes conditions du séjour et du travail de l'artiste
- accompagner l'artiste dans la compréhension et la maîtrise des enjeux de la résidence
- faciliter, avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des chefs d'établissements et des directeurs d'écoles, les rencontres avec l'artiste et les équipes pédagogiques pour co-construire les interventions
- participer à l'organisation technique de la résidence avec le concours de la DRAC, de la DAAC et les établissements scolaires associés à l'action, depuis les phases de recrutement jusqu'au suivi et bilans de résidence.

La candidature

Les artistes intéressé-es par cette offre sont invité-es à prendre connaissance du document PDF intitulé [Qu'est -ce qu'une résidence mission ?](#)

Critère d'éligibilité

Peut faire acte de candidature, tout-e artiste professionnel-le, français-e ou étranger-e qui :

- Maîtrise l'usage oral de la langue française
- A à son actif une production artistique régulièrement ou ponctuellement traversée par un intérêt ou un désir d'interactivité avec les publics jeunes
- Est en mesure de s'impliquer pleinement dans la résidence mission
- Détient obligatoirement un permis de conduire en cours de validité et disposant d'un véhicule personnel

Dossier de candidature

Les pièces à fournir pour le dossier de candidature sont :

Une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension des enjeux et du présent cahier des charges. Cette lettre peut évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le-a candidat-e en vue de la réalisation de gestes artistiques

Un curriculum vitae

Un dossier artistique succinct (15 pages maximum) présentant toute ou partie des productions représentatives de la démarche artistique du-de la candidat-e

Un calendrier proposant les périodes de disponibilité condensées (par ex : 6 semaines ou 2 fois 3 semaines) de l'artiste s'inscrivant dans la période : **Décembre 2023** (dans l'idéal 2-3 jours pour différentes rencontres avec les responsables et enseignants) et **entre Janvier et mai 2024** (environ 5 semaines et demies - en dehors des vacances scolaires (ZONE B) - pour la résidence à proprement parlé).

Ce dossier de candidature est à adresser dès que possible par voie électronique uniquement, sous format pdf, à axepollen@gmail.com

Objet du mail :

Arts de Rencontre / Douai / Nom de l'artiste. La date butoir est fixée **au 04 septembre 10h.**

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires de l'action : Pollen, DRAC, DRAEAC, équipe de direction et pédagogique des établissements scolaires d'accueil et éventuellement partenaires associés.

Le nom de l'artiste retenu·e sera annoncé **le 20 octobre 2023.**

Pour plus d'informations

Vous pouvez contacter l'équipe de Pollen axepollen@gmail.com / **03.20.47.81.72**

Anne-Sophie Mellin (congés du 23/07 au 15/08 inclus)

Plus d'infos <https://axepollen.jimdofree.com/>

Résidences réalisées [en 2022 et 2023](#)

Résidences réalisées [entre 2018 et 2022](#)